DEPARTEMENT de L'ISERE

Service Départemental RTM = Restauration des Terrains en Montagnes
42, Av. Marcelin BERTHELOT _ 38100 GRENOBLE _ tél: 22.21.54

Direction Départementale de l'Agriculture
42, Av. Marcelin BERTHELOT _ 38100 GRENOBLE _ tél: 09.41.09

Direction Départementale de l'Equipement
9, Quai CREQUI _ 38000 GRENOBLE _ tél: 47.74.18

RISQUES NATURELS

COMMUNE DE NANTES-EN-RATTIER

2e Direction - VU pour être annexé à mon arrêté en date de ce jour
Code du règlement
GRENOBLE, le 21 JAN. 1987

Pour la Préfète, Commission de la Préfecture du Département, Le Secrétaire Général

N° INSEE 273

Pour ampliation
Le Chef de Bureau délégué

LEGENDE

INONDATIONS

1₁ — bleu — Zone submersible de fond de vallée — Construction reglementee

1₂ — bleu — Zone inondable par ruissellement sur versant — Construction autorisee sous conditions

2 — Zone marecageuse — Construction autorisee sous conditions

CRUES TORRENTIELLES

3 — violet — Zone de débordement des torrents — Construction interdite(sauf conditions particulieres)

4 — Zone d'instabilité du lit — Construction interdite

GLISSEMENTS de TERRAINS

5₁ — orange — Glissements importants — Construction interdite

5₂ — Glissements de faible ampleur — Construction autorisee sous conditions

AVALANCHES-EBOULEMENTS

6₁ — rouge — Zone dangereuse — Construction interdite

6₂ — Zone de moindre risque — Construction autorisée sous conditions

EFFONDREMENTS

7 — Zone d effondrements — Construction reglementée

NOTA : Construction règlementée = interdite ou autorisée sous conditions suivant le cas.

Géologue : *Liliane BESSON*	Etabli	3	11	1981	***ECHELLE***
Dessinateur:	Modifié			198	
	Approuvé			198	1/10000

Equidistance des courbes : 10 mètres